

## M008 : Déontologie : L'évolution des conditions d'exercice des activités dites Loi Hoguet

### Objectifs pédagogiques :

Appréhender efficacement les évolutions des conditions d'exercice des activités dites loi Hoguet.

### Nature :

Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

### Public :

Professionnels de l'immobilier.

### Pré-requis :

Aucun

### Durée :

0h20

### Programme :

#### 1 - L'obligation de détenir une carte professionnelle

- La délivrance des cartes professionnelles
- La validité des cartes professionnelles
- Les conditions d'obtention
- Les mentions de la carte professionnelle

#### 2 - Les attestations d'habilitation

- Les personnes concernées
- L'étendue de l'habilitation

#### 3 - Renouvellement et mise à jour des cartes et habilitations

- La demande de renouvellement
- La demande de mise à jour

#### 4 - La garantie financière obligatoire et la responsabilité civile professionnelle

- Les contours de la garantie financière
- L'objet de l'assurance civile professionnelle
- La responsabilité civile professionnelle des agents commerciaux
- Changement d'assureur, de garant, du montant de la garantie: mise à jour de la carte

### Moyens pédagogiques et techniques :

Séance de formation en ligne avec module e-learning contenant animations, textes, voix off et quiz.

Expert métier : Paul ROLLAND

- DES de droit des affaires.
- Plus de 40 ans d'expérience en administration de biens, gestion locative et syndic de copropriété.
- Président du Comité Pédagogique de l'UNIS.

**Moyens d'évaluation et de suivi :**

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de chaque module e-learning.  
Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : [contact@unplus.fr](mailto:contact@unplus.fr)
- Téléphone : 01 55 32 01 14 (09 h à 12 h et 14 h à 17 h)